



Le mercredi 07 octobre 2009, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

LES RAPPORTS D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PUY EN VELAY ET DU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT ET DE L'EAU. A L'ORDRE DU JOUR

➤ Election d'un nouvel Adjoint au Maire

Après vote unanime, Mme BERTRAND Catherine a été installée dans ses fonctions d'adjointe au Maire en remplacement de Mme ARCHER Elisabeth, démissionnaire.

Mme BERTRAND prend en charge la présidence de la commission animations socioculturelles chargée de toutes les questions relatives à la vie associative, à la Maison Pour Tous, au Conseil Municipal des Jeunes, à la Médiathèque, et à la Ludothèque entre autres.

➤ **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : présentation du rapport d'activité pour l'année 2008** (ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie)

➤ **Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay : présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des déchets pour l'année 2008** (ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie)

➤ **Syndicat d'Assainissement et de l'Eau du Puy-en-Velay : présentation du rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité des Services Publics d'Eau potable et d'Assainissement** (ce rapport est mis à la disposition du public en Mairie)

➤ **Approbation de la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Loire**

Le Conseil Municipal a confirmé la décision d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion pour une période de trois années, jusqu'au 31 décembre 2012. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention susvisée qui intègre les nouvelles dispositions réglementaires, notamment la visite obligatoire tous les deux ans.

➤ **Convention relative à la transmission des données du fichier électoral par internet vers l'INSEE**

Les Membres du Conseil Municipal ont confirmé le choix d'utilisation de l'application « AIREPPNET » élaborée et mise à disposition par l'INSEE, via un portail internet, pour la **transmission dématérialisée des données électorales** vers l'INSEE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention susvisée, à titre de régularisation, puisque cette application est utilisée depuis 2007.

➤ **Approbation de la convention modifiée avec la Boule Amicale de BRIVES CHARENSAC pour la mise à disposition du Boulodrome municipal (modification de la délibération du 01/07/2009)**

Le Conseil Municipal a pris acte des modifications consenties par la Municipalité et a approuvé la convention modifiée.

Les principales modifications concernent l'obligation faite aux établissements scolaires d'assurer la couverture du site pendant leur utilisation, en particulier veiller à ce qu'il n'y ait aucune dégradation des divers éléments du boulodrome, du bar, de la salle de réception, du bureau, et remettre les aires de jeux en état. Ils devront aussi prévenir la Boule Amicale des jours et heures de leurs interventions.

L'autre point qui a été précisé concerne l'engagement des Services Techniques à effectuer la maintenance courante des installations. Ces différentes interventions seront valorisées, à posteriori, au titre des avantages en nature consentis à l'association, au vu du compte administratif de la commune.

➤ **Approbation de la convention de partenariat avec l'A.U.M.P.T. pour la mise à disposition et la gestion d'un panneau d'affichage électronique**

La nouvelle équipe municipale, entrée en fonction en mars 2008, a fait le constat de carences au niveau des outils de communication en direction des administrés et des personnes qui traversent quotidiennement la commune. Faut-il rappeler que près de 20 000 véhicules traversent chaque jour la commune, sans qu'aucune information ne puisse leur être diffusée.

La Municipalité a donc recherché une solution de communication en temps réel, rapide, fiable et efficace. Le choix s'est porté sur les systèmes d'affichage dynamique de types afficheurs électroniques. La décision de procéder à l'acquisition d'un panneau d'information lumineux électronique, confirmée lors du vote du budget primitif 2009 le 2 avril dernier, était corrélée à la capacité de l'association des Usagers de la Maison Pour Tous de prendre en charge la gestion directe de la mise en ligne des informations à diffuser et notamment l'annonce des animations programmées par elle-même et par les associations locales, afin de redynamiser les échanges avec les citoyens.

Cet engagement a été confirmé par courrier de Monsieur le Président de l'A.U.M.P.T. le 15 juin dernier.

Après consultation, le choix s'est porté sur l'équipement proposé par la société MIC SIGNALOC. Un bon de commande a été signé le 25 août dernier, pour un montant global de 18 227.04 € T.T.C. pour un panneau graphique garanti 5 ans pièces et main d'œuvre.

L'installation de cet équipement de communication est prévue courant octobre.

Les Membres du Conseil Municipal ont confirmé le choix de l'association des Usagers de la Maison Pour Tous pour de la mise en ligne des informations à diffuser et notamment l'annonce des animations programmées par elle-même et par les associations locales.

Les termes de la convention de partenariat à intervenir avec l'AUMPT ont été validés par l'assemblée délibérante et Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

➤ **Recensement de la population en 2010 : désignation du coordonnateur communal et décision en matière de recrutement et rémunération des agents recenseurs**

La commune de Brives-Charensac figure dans la liste des communes qui ont à réaliser l'enquête de recensement de la population en 2010, du 21 janvier 2010 au 20 février 2010.

La dotation forfaitaire de recensement s'élève à 9 229 €, calculée en fonction des populations légales en vigueur au 01/01/2009 et du nombre de logements diffusé début juillet 2009, à raison de 1,71 € par habitant et de 1,13 € par logement (le montant plancher de la dotation en 2010 est de 131 €)

Les Membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à désigner, par arrêté municipal, le coordonnateur communal de l'enquête de recensement. Cette personne pourra être choisie parmi les élus de la commune, le personnel permanent ou toute personne extérieure recrutée à cet effet.

Par ailleurs, la commune de BRIVES CHARENSAC procédera au recrutement de 10 agents recenseurs. La rémunération des agents recenseurs au prorata du nombre d'imprimés collectés ou remplis a été fixée comme suit :

en € brut	2010
bulletin individuel	1.04 €
Feuille de logement	0.52 €
adresse collective	0.52 €
Bordereau District	5.22 €
Formation (1 séance)	25.00 €
Prime / Tournée reconnaissance	80.00 €

➤ **Budget Principal 2009 : approbation de la Décision Modificative N° 02-2009 qui s'équilibre en section d'investissement à 70 838 €.**

➤ **Travaux d'Eclairage Public – EP Route de Coubon (autorisation de travaux)**

La participation de la commune (50 % du montant H.T. augmenté de la TVA) est estimée à 60 242.76 € T.T.C, étant précisé que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay participera à hauteur de 50 % du montant H.T. restant à la charge de la Commune conformément aux accords pris en 2003 lors de la convention de gestion de la Zone Artisanale de Corsac, soit un montant de 21 638.92 € H.T.

➤ **Travaux d'Eclairage Public – EP Chemin de Jalès (décompte définitif)**

La participation de la commune (50 % du montant H.T. augmenté de la TVA) s'élève à **5 446.82 € T.T.C.**

➤ **Restructuration et agrandissement des vestiaires du stade Louis EXBRAYAT : mise au point du marché de Maîtrise d'Oeuvre**

Par délibération en date du 30 septembre 2009 les Membres du Conseil Municipal avaient retenu l'offre de Monsieur Raphaël GENOVA, architecte DPLG, pour assuré la Maîtrise d'Oeuvre de l'opération « restructuration et agrandissement des vestiaires du stade Louis EXBRAYAT ».

Compte tenu de la nouvelle estimation des travaux qui passe de 300 000 € H.T. à 311 725.55 € HT, le nouveau forfait de rémunération de l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre est porté à 40 637.79 € TTC.

➤ **Création d'un Jardin d'Enfant au Pôle Petite Enfance : approbation de la Convention attributive d'une Subvention d'Investissement avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Haute Loire**

Par délibération en date du 1^{er} juillet 2009, les Membres du Conseil Municipal approuvaient le montant estimatif de l'opération « création d'un jardin d'enfants » dans les locaux de l'école maternelle de La Mouteyre au Pôle Petite Enfance qui ressortait à 65 120 € HT.

La création de ce nouveau service de la petite enfance porte la capacité d'accueil de la Crèche Municipale « La Petite Maison Bleue » de 40 à 46 places, dont 16 pour le jardin d'enfants, avec effet au 1^{er} septembre 2009. La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire a donné son agrément pour cette modification. Ce nouveau service émerge au financement de la C.A.F dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (50 % au titre des actions nouvelles).

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Loire s'est engagée à participer au financement des travaux d'investissement.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention attributive de la subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Loire dont le montant ressort à 44 868 €.

➤ **Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics**

Selon les dispositions de la loi du 11 février 2005, le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit préciser les principes permettant de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situées sur notre territoire.

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager l'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) et à lancer une consultation de bureau d'étude pour réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics sur la commune de BRIVES CHARENSAC.

➤ **Restructuration et agrandissement des vestiaires du stade Louis EXBRAYAT : résultat de la consultation des entreprises**

LOT	Entreprises	Montant HT
LOT N°1 Maçonnerie	MALOSSE	94 740 .68
LOT N°2 Charpente – Bardage bois -	ORFEUVRE	15 548.91
LOT N°3 Etanchéité	ETAPE	12 197.00
LOT N°4 Serrurerie	MARCONNES	23 664.00
LOT N°5 Menuiserie extérieure PVC	CHAPUIS	8 053.00
LOT N°6 Menuiserie intérieure bois	FAURE	7 336.00
LOT N°7 Plâtrerie – Peinture	MPP	38 807.63
LOT N°8 Carrelage	ASTRUC	22 966.00
LOT N°9 Courants forts – Courant faibles	RAFFIER SOUVETON	16 749.13
LOT N°10 Chauffage – sanitaire - VMC	Eric GARREL	71 321.10
TOTAL		311 383.45

➤ **Aménagement de voirie rue de la République : résultat de la consultation des entreprises**

Le 27 juillet 2009, la Commission d'Appel d'Offres se réunissait en mairie afin de procéder à l'attribution des marchés aux entreprises dont les offres étaient jugées économiquement les plus avantageuses en fonction du seul critère du prix.

Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise EUROVIA DALA pour un montant de 184 019.78 € TTC.

➤ **Mise en place de la commission chargée du suivi de l'étude du Plan Local d'Urbanisme**

La commission sera composée des membres suivants :

- Monsieur le Maire
- Jacques PEATIER
- Jean-Louis EXBRAYAT
- Alain GRAND
- Maurice POULY
- Marc DELAIGUE
- Marie-Claire LEMOINE
- Marcel CHATARD
- Jacques REYNAUD
- Laurent BOYER
- Marie-Hélène GIRBON
- Gisèle BUIZA
- Marc PETITJEAN
- Monsieur le Président de l'association des commerçants de la ZA de Corsac (ou son représentant)
- Monsieur le Président de l'association « B-Rives de Loire Animées » (ou son représentant)
- Monsieur le Président de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac (ou son représentant).